

Séance extraordinaire du 12 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 mai 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Steve Lefebvre Maire
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absent : Monsieur Michel Lamoureux Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h15.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Adoption du rapport financier 2021

100-2 Ordinateurs municipaux – Logiciels et applications

100-3 Ajustement salarial – Employé #119

300	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

300-1 Calcium – Équipement

300-2 Journalier et opérateur de machinerie lourde

400	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

400-1 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Appel d’offres

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Demande d’ajout d’usage – Zone V-123

900	VARIA
------------	--------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2022-05-12-153

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté dans l’avis de convocation et comportant les sujets suivants et ce, sans aucune modification en vertu de l’article 153 du Code municipal du Québec.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Adoption du rapport financier 2021
 100-2 Ordinateurs municipaux – Logiciels et applications
 100-3 Ajustement salarial – Employé #119

300	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

300-1 Calcium – Équipement
 300-2 Journalier et opérateur de machinerie lourde

400	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

400-1 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Appel d’offres

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Demande d’ajout d’usage – Zone V-123

900	VARIA
------------	--------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Adoption du rapport financier 2021

M.B. 2022-05-12-154

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, rapports préparés et déposés par la firme « Mazars S.E.N.C.R.L. » et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant de **415 947 \$** a été réalisé pour l'année 2021. Cet excédent porte le surplus accumulé au montant de **1 033 226 \$**. Ce surplus accumulé se détaille comme suit : Surplus affecté au montant de **469 534 \$**, un surplus non affecté au montant de **491 192 \$** et un montant de **72 500\$** affecté au budget 2022.

Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de comptes 2021

M.B. 2022-05-12-155

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 367040\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministères des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

Travail de la directrice générale

M.B. 2022-05-12-156

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de souligner et féliciter la directrice générale, Claudia Lacroix, pour son travail assidu et son excellent travail.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Ordinateurs municipaux – Logiciels et applications

M.B. 2022-05-12-157

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de munir les équipements informatiques utilisés par le personnel municipal et les membres du conseil de l'application Microsoft Office 365, version « basic » pour certains et la version « standard » pour les autres. Il est aussi résolu d'autoriser le paiement des frais mensuels relatifs à cette application, soit des frais mensuels de 7.70\$ pour la version « basic » et de 16\$ pour la version « standard ».

Adoptée à l'unanimité

La version « standard » sera utilisée présentement pour le maire, la directrice générale, l'inspecteur municipal et le conseiller au siège #2.

100-3 Ajustement salarial – Employé #119

M.B. 2022-05-12-158

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'ajuster le taux horaire de l'employé #199 et ce, au taux horaire convenu.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Calcium – Équipement

M.B. 2022-05-12-159

Considérant la résolution M.B. 2021-09-08-230 adoptée par les membres du conseil lors d'une séance de conseil tenue le 8 septembre 2021;

Considérant que par cette résolution, la municipalité procédait à l'acquisition d'équipements, réservoir, pompe et remorque et ce, pour l'épandage de calcium;

Considérant les vérifications effectuées avec la municipalité voisine, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau afin de convenir d'une entente de services pour l'épandage de calcium;

Considérant la réponse positive reçue de cette municipalité voisine;

Considérant les vérifications effectuées par le directeur des travaux publics et ce, pour l'acquisition d'une sableuse en plastique;

Considérant que cet équipement pourra aussi être utilisé à d'autres fins en période hivernale;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une épandeuse en plastique pour effectuer l'épandage de calcium. Il est aussi résolu de retenir à l'occasion les services de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour effectuer des tests pour l'épandage de calcium liquide.

Adoptée à l'unanimité

300-2 **Journalier et opérateur de machinerie lourde**

M.B. 2022-05-12-160

Considérant la résolution M.B. 2022-04-04-105 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2022;

Considérant que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour lancer un appel de candidatures visant à combler des postes de journaliers et un poste d'opérateur de machinerie lourde;

Considérant l'appel de candidatures publié par la directrice générale;

Considérant que le comité de sélection était composé des personnes suivantes : les conseillers Pascal Saumure et Marc Poirier et du directeur des travaux publics, Stéphane Patry;

Considérant les recommandations formulées par les membres du comité de sélection;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Maxime Grégoire au poste de journalier et opérateur de machinerie lourde, et ce, selon les conditions convenues. Une période de probation de 3 mois s'applique à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire tient à mentionner que la directrice générale, Claudia Lacroix, s'est retirée de ce comité. Elle n'a pas participé au processus de sélection du candidat retenu.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Appel d'offres**

M.B. 2022-05-12-161

Considérant la résolution M.B. 2021-12-21-332 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 21 décembre 2021;

Considérant que cette résolution visait le prolongement du contrat de cueillette des trois matières, résiduelles, recyclables et organiques et ce, jusqu'au 30 juin 2022;

Considérant le comité de discussion tenu pour le prochain contrat de cueillette;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres visant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques pour une période débutant le 1^{er} juillet 2022 allant jusqu'au 30 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Demande d'ajout d'usage – Zone V-123

M.B. 2022-05-12-162

Considérant la demande d'ajout d'usage déposée par les propriétaires de la propriété sise au 184 Carpe;

Considérant que présentement les usages permis dans cette zone sont : h1, h12, f1 et t9;

Considérant que cette demande concerne une modification au règlement de zonage afin d'y inclure les usages résidence de tourisme, tels t1, t6 et t7;

Considérant que cette demande affecte la disposition réglementaire #85 de zone à la zone V-123 dont : h1 unifamiliale, h12 maison mobile, f1 forestier et t9 communautaire;

Considérant que les usages de cette demande consistent en la location en RBNB (Air bed and breakfast), maison de location;

Considérant que le chalet est déjà construit sur la propriété;

Considérant que cette demande pourrait comporter des établissements commerciaux où peuvent s'exercer des activités récréatives nécessitant des superficies extérieures importantes mais utilisées de façon intensive d'une part mais dont le cadre naturel est important pour la tenue de leurs activités;

Considérant que cette demande affecte l'usage destiné des lots inclus dans toute la zone, V-123;

Considérant que les infrastructures municipales ne permettent pas ce type de projet;

Considérant qu'il y aurait probablement un impact sur l'état du lac Cameron, un lac de nature fragile;

Considérant que le chemin de la Carpe n'est pas approprié à ce type d'usage et nécessiterait un entretien plus rigoureux;

Considérant que la municipalité aimerait connaître une meilleure définition des types d'usages;

Considérant que les membres aimeraient avoir un portrait de ce qui se fait dans d'autres municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau ou ailleurs;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude de cette demande d'ajout d'usage;

Considérant que la non-recommandation formulée par les membres du comité consultatif;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de ne pas répondre favorablement à cette demande d'ajout d'usage et de ne pas enclencher les démarches visant une modification à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Lors d'une demande de ce genre, demande affectant un lac, il est discuté et convenu de demander la participation d'un membre de l'association de ce lac, si une telle association existe.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucun public.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2022-05-12-163

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19h50.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière